

6 avril 2017

N°2017-541

## ARRETE

### **OBJET : Mise à jour du Plan Local d'Urbanisme de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône.**

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.151-43, L.152.7, L.153-60, R.151-51 et R.153-18 ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône approuvé le 28 novembre 2011, révisé le 18 novembre 2013, modifié les 23 avril 2012, 26 février 2015 et 25 janvier 2017 ;

Vu l'arrêté du Préfet de Région n°16-411 du 21/09/2016 portant inscription au titre des monuments historiques de la Villa Vermorel à Villefranche-sur-Saône (Servitude code AC1) ;

Vu le plan du périmètre de protection de 500 mètres du monument historique précité débordant sur les communes de Limas et de Gleizé ;

Vu l'annexe Servitude d'Utilité Publique ci-jointe.

## ARRETE

### **Article 1**

Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté n°2016/911 de mise à jour du PLUih en date du 9 novembre 2016.

### **Article 2**

Le Plan Local d'Urbanisme de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône est mis à jour à la date du présent arrêté.

A cet effet, l'annexe Servitude d'Utilité Publique est complétée par le plan du périmètre de protection de 500 mètres de la Villa Vermorel ainsi que par trois fiches de servitude code AC1.

### **Article 3**

La mise à jour est effectuée sur les documents tenus à disposition du public au siège de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône et dans les mairies des communes de Gleizé, Limas et Villefranche-sur-Saône.

### **Article 4**

Le présent arrêté sera affiché durant un mois au siège de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône et dans les mairies des communes de Gleizé, Limas et Villefranche sur Saône.

### **Article 5**

Copie du présent arrêté, accompagné de l'annexe Servitude d'Utilité Publique sera adressée à Monsieur le Préfet du Rhône.



Fait à Villefranche, le 3 avril 2017

Daniel FAURITE  
Président



<b>SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE</b>	
<b>Commune de :</b>	<b>VILLEFRANCHE SUR SAONE</b>
<b>Saisie le :</b>	08/11/2016
<b>Servitude :</b>	<b>AC1</b> Servitudes de protection des monuments historiques : classés ou inscrits.
<b>Référence (s) :</b>	Périmètre de protection délimité au titre des abords des monuments historiques classés ou inscrits code du patrimoine - art L.621-1 à L.621-33, Art R621-1 à R621-97.
<b>Service(s) responsable(s) :</b>	UNITE DEPARTEMENTALE DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE DU RHONE Le Grenier d'Abondance 6 Quai Saint Vincent 69283 LYON CEDEX 03 Tél : 04.72.26.59.70
<b>Acte(s) institutif(s) :</b>	A.P. Région n° 16-411 du 21/09/2016 (RAAR n°84-2016-042 du 03/10/2016).
<b>Caractéristique(s) :</b>	Villa Vermorel à Villefranche : inscription au titre des MH en totalité de la villa et son parc, y compris la serre, le mur de clôture, ses grilles et ses trois portails ainsi que la parcelles n° 616 (1ha 97a 88ca) et 617 (2a 25 ca) section AN du cadastre (et à l'exclusion des anciens garages, de la maison du gardien et de la villa Suzanne) situés aux 551, Rue du Collège, appartenant à la commune de Villefranche.

## SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

**Commune de :** LIMAS

**Saisie le :** 08/11/2016

**Servitude :** **AC1** Servitudes de protection des monuments historiques : classés ou inscrits.

**Référence (s) :** Périmètre de protection délimité au titre des abords des monuments historiques classés ou inscrits  
code du patrimoine - art L.621-1 à L.621-33, Art R621-1 à R621-97.

**Service(s) responsable(s) :**  
UNITE DEPARTEMENTALE DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE DU RHONE  
Le Grenier d'Abondance  
6 Quai Saint Vincent  
69283 LYON CEDEX 03  
Tél : 04.72.26.59.70

**Acte(s) institutif(s) :** A.P. Région n° 16-411 du 21/09/2016 (RAAR n°84-2016-042 du 03/10/2016).

**Caractéristique(s) :** Villa Vermorel à Villefranche : inscription au titre des MH en totalité de la villa et son parc, y compris la serre, le mur de clôture, ses grilles et ses trois portails ainsi que la parcelles n° 616 (1ha 97a 88ca) et 617 (2a 25 ca) section AN du cadastre (et à l'exclusion des anciens garages, de la maison du gardien et de la villa Suzanne) situés aux 551, Rue du Collège, appartenant à la commune de Villefranche.

## SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

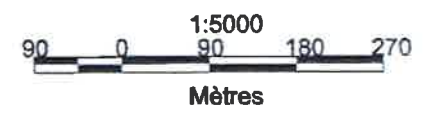
**Commune de :** **GLEIZE**

**Saisie le :** 08/11/2016

<b>Servitude :</b>	<b>AC1</b> Servitudes de protection des monuments historiques : classés ou inscrits.
<b>Référence (s) :</b>	Périmètre de protection délimité au titre des abords des monuments historiques classés ou inscrits code du patrimoine - art L.621-1 à L.621-33, Art R621-1 à R621-97.
<b>Service(s) responsable(s) :</b>	UNITE DEPARTEMENTALE DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE DU RHONE Le Grenier d'Abondance 6 Quai Saint Vincent 69283 LYON CEDEX 03 Tél : 04.72.26.59.70
<b>Acte(s) institutif(s) :</b>	A.P. Région n° 16-411 du 21/09/2016 (RAAR n°84-2016-042 du 03/10/2016).
<b>Caractéristique(s) :</b>	Villa Vermorel à Villefranche : inscription au titre des MH en totalité de la villa et son parc, y compris la serre, le mur de clôture, ses grilles et ses trois portails ainsi que la parcelles n° 616 (1ha 97a 88ca) et 617 (2a 25 ca) section AN du cadastre (et à l'exclusion des anciens garages, de la maison du gardien et de la villa Suzanne) situés aux 551, Rue du Collège, appartenant à la commune de Villefranche.



- immeubles\_69
- r500\_69
- spr\_69



Commune de Limas
Ville Vermorel et son parc - servitudes monument historique
UDAP 69 - le 20/10/2016